

Montreuil,  
le mardi 16 mars 2021

**Émetteur :** DO / Pôle Examens - Contacts : 04 78 79 46 73 / 03 20 74 75 42 -  
poleexamens@institutquatredix.fr

**Objet :** Examens Nationaux de Techniciens Juin 2021 - Recensement des candidats

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

Les examens nationaux de Techniciens (Gestionnaire Conseil, Conseiller Offre de Services, Techniciens de Direction Financière et Comptable) se dérouleront :

- écrits, le 1er juin 2021, en présentiel
- oraux : du 24 juin au 1er juillet 2021, en distanciel

## **INSCRIPTION À L'EXAMEN :**

Le recensement des candidats s'effectuera jusqu'au mercredi 31 mars inclus (date limite d'inscription).

Les inscriptions sont à réaliser sur le site extranet de l'Ucanss :

<https://examens.ucanss.fr/>

Pour l'inscription des candidats à un examen sanctionné par un CQP ou une attestation de réussite, vous devez sélectionner la session correspondante.

Dans le cas où vous ne présentez aucun candidat, vous devez cocher la case « néant » dans le logiciel des examens.

Nous vous remercions de veiller à la fiabilité des informations relatives à vos candidats saisies dans le logiciel Gestion des Examens. Les attestations nationales de réussite et les CQP sont en effet édités à partir des éléments que vous enregistrez dans cette base (nom marital suivi du nom de naissance entre parenthèses si différent, prénom et date de naissance).

## **ORGANISATION DES ÉCRITS :**

Les épreuves écrites se tiendront en présentiel. Afin de tenir compte des contraintes liées au contexte sanitaire et pour éviter le déplacement des stagiaires, les organismes qui présentent des candidats seront centres d'examen. En cas de difficulté, les sites de l'Institut 4.10 pourront être mis à disposition, dans la limite de leur capacité d'accueil.

L'organisation des examens prendra en compte les mesures gouvernementales en matière de sécurisation sanitaire liées au covid-19, en vigueur pendant la période des examens.

Des webinaires seront organisés entre le 17 et le 26 mai par l'Institut 4.10 afin de présenter aux organismes centres d'examen les activités à organiser en amont des épreuves écrites et répondre à vos questions.

Les désistements devront être portés à la connaissance de l'Institut 4.10 et de l'Ucanss **avant le 2 avril 2021**, afin d'éviter les envois inutiles d'épreuves et les frais associés

Les opérations de correction des écrits seront organisées en distanciel.

## **ORGANISATION DES ORAUX :**

Les jurys seront organisés en distanciel via les outils Teams en priorité ou Zoom le cas échéant.

L'Institut 4.10 communiquera aux candidats et à leur service RH les convocations par mail ainsi que le lien de connexion.

Afin de garantir la bonne connexion des candidats et des membres de jury le jour J, des tests sont préconisés en amont, entre l'Institut 4.10 d'une part, les candidats et le service informatique de ces derniers d'autre part, les membres de jury enfin. Les organismes sont invités à prendre contact avec le pôle examens pour l'organisation de ces tests informatiques.

## **PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :**

Pour les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen (accessibilité des locaux, aménagement des épreuves, temps supplémentaire, assistance d'un secrétaire...), il est nécessaire de cocher la case « personne en situation de handicap » lors de la déclaration des candidats à l'examen.

Par ailleurs, vous trouverez en annexe le calendrier des épreuves détaillé par spécialité.

Une aide en ligne vous est proposée. Néanmoins, si vous rencontrez des difficultés de connexion ou d'utilisation, et pour toutes autres questions relatives aux examens des techniciens, l'Institut 4.10 se tient à votre disposition :

Email : [poleexamens@institutquatredix.fr](mailto:poleexamens@institutquatredix.fr)

La formation de vos personnels sera une réussite grâce à votre implication et participation dans l'organisation des examens. La correction des copies aura lieu **du 8 au 16 juin 2021** et la tenue des épreuves orales se déroulera du **jeudi 24 juin au jeudi 1er juillet 2021**.

Le jury de proclamation des résultats se tiendra le mardi 13 juillet 2021 et les résultats seront accessibles le 20 juillet, à partir de 14 heures.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

Directrice de la Formation Professionnelle

**Document(s) annexe  
(s) :**

- Calendrier des épreuves,

